



Lettre d'information



n°06
avril 2020

Riffaut®

Armuriers de Père en Fils depuis 1896

Par la A28, sortie Orbec n°15,
nous sommes près de chez vous!



- 4 armuriers diplômés de l'École d'Armurerie de Liège à votre service
- Le spécialiste du Gros Gibier, Carabines et Optiques
- Plus de 500 armes en stock
- Fusils et carabines neuves à partir de 559 euros

Réglage à 50 mètres et tir dans le CynÉTIR OFFERT
pour l'achat d'une arme rayée neuve.

Du mardi au vendredi
9h15 - 12h15 14h00 - 19h00

le samedi
9h15 - 12h15 14h00 - 18h00

UNIFRANCE
ARMURERIES

www.riffaut.com

 @riffautarmurerie

NOUVELLE
GENERATION **CynÉTIR**
Le Simulateur de Tir à Balles Réelles
HD NUMÉRIQUE



Nouveaux films en HD Numérique

Actuellement
où l'on tire à balles
réelles avec sa carabine **le meilleur
entraînement**





Venez découvrir notre nouveau
Show-Room BLASER

Le plus grand choix d'armes Blaser du grand Ouest
avec plus de 30 modèles en Stock

Venez composer vous même votre Blaser R8
à partir de 2.950 Euros

Nous distribuons toutes les marques d'armes et optiques

contact@riffaut.com Tél. 02 31 32 80 25 Fax. 02 31 32 59 73

SOMMAIRE

VIE DE L'ASSOCIATION	6
BREVET GRAND GIBIER 2019	7
BREVET GRAND GIBIER 2020	8
PERFECTIONNEMENT AU TIR	10
CONCOURS DE TIR	11
OPERATION JEUNES PERMIS	11
CHASSE ET SOLIDARITE	12
ACTUALITES REGLEMENTAIRES	13
TIR D'ETE DU BROCARD DANS LE DEPARTEMENT	15
GRANDE FAUNE	17
BOUTIQUE DE L'ADCGGO	18
ANNUAIRE	19



Association à but non lucratif
régie par la loi de 1901

Domiciliation :

FDC de l'Orne

La Briqueterie - RD 113
61310 SILLY-EN-GOUFFERN

Tél. : 02 33 67 99 39

E-mail :

adccggorne@orange.fr

Site internet :

www.ancgg.org/ad61

**Le contenu de cette
publication ne peut être
reproduit sans l'autorisation
de l'ADCCGO. Les opinions
émises n'engagent que leurs
auteurs.**

Comité de rédaction :

Matthieu COUSTY

Daniel BOUVE

Daniel DUBOIS

Jean VANHERLE

François HUREL

Rejoignez-nous sur Facebook !



MOT DU PRESIDENT

Cette lettre devait normalement être envoyée par voie postale à tous les adhérents. La fermeture des imprimeries en raison des événements actuels a rendu cela impossible. Nous l'envoyons donc par mail.

J'espère que votre dernière s'est bien déroulée. Pensons à la suivante ! L'intersaison est la période idéale pour se former et se perfectionner. L'ADCCGO entend proposer des outils pour atteindre ces objectifs.

Après le succès de notre dernière session du Brevet Grand Gibier, une nouvelle session est organisée cette année dans les locaux de la FDC 61. Nous mettons en place cette année des séances de perfectionnement au tir. Notre association possède maintenant trois référents tir formés par l'ANCGG. Ces séances se tiendront au stand de tir d'Argentan.

La lettre d'information sera dorénavant envoyée en format papier au moment de l'ouverture et de la fermeture générales. Tous les adhérents la recevront. Nous continuerons également d'envoyer par voie électronique les communiqués plus urgents.

Protégez-vous et portez-vous bien !

Bonne lecture !

Matthieu Cousty

Président ADCGGO – Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de l'Orne

Administrateur ANCGG – Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier

AGENDA

samedi 30 mai : épreuve pratique du Brevet Grand Gibier

samedi 6 juin : séance de perfectionnement au tir au Stand de Tir d'Argentan

samedi 7 et dimanche 8 juin : exposition de trophées à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

samedi 27 juin : épreuve théorique du Brevet Grand Gibier

jeudi 3 septembre : formation « Venaison » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

samedi 19 septembre : formation « Chasse à l'arc » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

mercredi 9 et 16 décembre : formation « Garde particulier » à la FDC 61, Silly-en-Gouffern

Photographie de couverture : Stéphan LEVOYE www.stephanlevoye.com

Président :
Matthieu COUSTY

BUREAU :

1er Vice-président :
Daniel BOUVE



2e Vice-Président :
Bertrand JOUANDET

Secrétaire :
Serge MOUCHEL



Trésorier-adjoint :
Jean PALLUD

Trésorier :
Benoît SALLARD

ADMINISTRATEURS :

Secteur	Administrateur	email	téléphone
1 - Andaines - Bocages	Jean-Claude BATILLAT	jcbatillat@gmail.com	02 33 66 91 27
	Maxime MALLET	mallet.max2@gmail.com	06 26 21 01 66
	Benoît SALLARD	benoit-sallard@hotmail.fr	06 08 16 28 88
2 - Ecouves - Bourse	Daniel BOUVE	christine.bouve@wanadoo.fr	06 28 30 82 23
	Serge MOUCHEL	serge.nicole.mouchel@orange.fr	06 86 33 03 39
	Jean-Philippe HAMARD	hamard.jean-philippe@wanadoo.fr	06 77 09 53 77
3 - Gouffern - Pays d'Auge	Philippe HUREL	philippe.hurel2@orange.fr	06 89 73 59 48
	Jean PALLUD	je.pallud@orange.fr	06 08 49 44 39
	Bernard RENE	b.rene@orange.fr	06 13 30 16 60
4 - St Evroult - Monts d'Amain	Bertrand JOUANDET	bertrand61@live.fr	06 03 64 18 87
	Matthieu COUSTY	coustymatthieu@yahoo.fr	06 03 72 91 95
	François HUREL	arexis@wanadoo.fr	06 08 97 62 39
5 - Longny - Charencey	Roger BARNETT	genevievebarnett61@gmail.com	03 33 34 07 29
	Christophe LEVESQUE	levesque.christophe435@orange.fr	02 32 60 21 28
	Benoît POISOT	benoit.poisot@wanadoo.fr	06 07 26 71 02
6 - Perche - Trappes - Moulins - Bonmoulins	Philippe GUYOT	dominique.guyot22@sfr.fr	06 35 15 68 19
	vacant		
	Jean MANGEON	jean.mangeon@wanadoo.fr	06 80 32 71 11
7 - Bellême - Perche Sud - Reno	Denis COTREUIL	denis.cotreuil@orange.fr	02 33 83 68 82
	Guy GODET	guy.godet61@gmail.com	07 71 03 40 98
	Jean-Paul VERARD	jp.verard61@orange.fr	06 11 97 64 27

Responsable Brevet Grand Gibier :

Jean MANGEON, jean.mangeon@wanadoo.fr, 06 80 32 71 11

Responsable site internet :

Matthieu COUSTY, coustymatthieu@yahoo.fr, 06 03 72 91 95



DEMANDE D'ADHESION

Document à retourner :

- par courrier : C/O Jean PALLUD - Place de la Poste - 61240 LE MERLERAULT

- par mail scanné : adcggorne@orange.fr

Je soussigné,

NOM (en majuscules) :

Prénom :

Demande mon admission comme membre actif et souscrit sans réserve à la charte des chasseurs de grand gibier dont j'ai pris connaissance.

Adresse complète :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

Email :

Date de naissance :

Nationalité :

Signature :

Adhésion annuelle (joindre un chèque à l'ordre de l'ADCGGO) :

montant de la cotisation : 30 €

abonnement facultatif à la revue « GRANDE FAUNE » : 30 €

IL EST AUSSI POSSIBLE DE REALISER SON ADHESION EN LIGNE SUR LE SITE

www.ancgg.org/AD61

L'adhésion ne sera considérée comme définitive qu'après agrément du Conseil d'Administration.

VIE DE L'ASSOCIATION

Adhésion en ligne

Il est maintenant possible de renouveler son adhésion en ligne sur le site internet de notre association (www.ancgg.org/ad61). Le paiement par carte bancaire est totalement sécurisé. Vous trouverez aussi un bulletin d'adhésion papier si besoin.

De manière indépendante, l'adhésion à l'ANCGG peut être réalisée. L'ANCGG étant reconnue association d'utilité publique, la cotisation est déductible fiscalement à hauteur de 66 %.

L'abonnement à la revue Grande Faune peut se faire en association avec une adhésion départementale ou nationale ou sans adhésion.

Quizz Brevet Grand Gibier - Logiciel Trophées

Votre inscription vous permet de bénéficier du logiciel Quiz du Brevet Grand Gibier pour tester vos connaissances et de consulter le catalogue des trophées maintenant édité en ligne sur les liens quizz.ancgg.org et trophees.ancgg.org

Communiqués

Cette lettre d'information est notre principal lien avec les adhérents mais nous ne pouvons l'éditer que deux fois

par an ! Pour transmettre les informations plus urgentes (informations départementales, rappels des dates de nos événements, consultations publiques), nous utilisons des communiqués électroniques envoyés par email. N'hésitez pas à nous transmettre à l'adresse adcggorne@orange.fr votre adresse si vous ne l'avez pas déjà fait. Si vous ne recevez pas les communiqués électroniques, n'hésitez à nous contacter pour vérifier que nous avons bien la bonne adresse mail.

Assemblée générale

En raison des événements dus au coronavirus, l'assemblée générale est pour l'instant reportée. Le Dr Xavier Legendre, président de l'ADCGG de l'Indre interviendra sur l'équilibre naturel des populations de cerfs.

Equilibre forêt-gibier

Suite à l'impulsion donnée par l'ANCGG et le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière), l'ADCGGO s'intéresse aux formations sur l'équilibre forêt-gibier. Notre département avec sa surface forestière conséquente se prête à la transmission des connaissances sur le sujet. Nous vous tiendrons bien évidemment informés.

BREVET GRAND GIBIER 2019

La session 2019 du Brevet Grand Gibier était un grand succès. Nous avons enregistré 33 inscriptions initiales, un record depuis 2014. L'épreuve finale a enregistré 41 candidats en accueillant quelques personnes d'autres départements, ce qui a été une des épreuves les plus importantes à l'échelle nationale.

Les séances de formation ont été « décentralisées », à Tourouvre de manière à répondre à une forte demande de chasseurs du Perche. Nous remercions vivement nos intervenants (tous bénévoles) qui ont assuré le succès de cette session.

L'épreuve pratique de tir a été remarquable : 22 admis sur 22 avec une moyenne de 36,75 sur 50. Neuf ont obtenu un score de 25/25 (7 sur cible fixe et 2 sur cible mobile). Ces résultats sont en grande partie due aux deux

séances d'entraînement encadrées par Philippe GUYOT, référent tir agréé qui a suivi le stage ANCGG de perfectionnement au tir. Les six candidats ayant passé l'épreuve vènerie ont été admis.

A l'issue de l'épreuve pratique, 18 candidats ont reçu le Brevet et 9 ont été éliminés. Ces résultats correspondent à la moyenne nationale (66 % de réussite). :

Brevet Or : Laurent FONTAINE, Benoît JOUANDET, Eric CHEDBOIS, Arnaud JOUANDET, Rudhel DEKYDTPOTTER, Frédéric VILFAYEAU, Richard LEFEVRE, Alain COURTOIS, Laurent COISPEL, Arnaud JOUANDET, Benoît JOUANDET, Bertrand FABRE, Pierre Alain COURTOIS, Lucie POUPRY, Fabien COUTANT, Sébastien BODEREAU

Brevet Argent : Christine DURAND, Joël COISPEL



BREVET GRAND GIBIER 2020

Après le succès de la session 2019, la session 2020 sera probablement un succès ! Nous avons enregistré 31 inscriptions initiales. Les séances de formation auront lieu dans les locaux de la FDC. Les séances d'entraînement seront encadrées par Philippe GUYOT et Bertrand JOUANDET, référents tirs agréés qui ont suivi le stage ANCGG de perfectionnement au tir. Les demandes pour les épreuves pratiques sont variées : le tir est bien sûr majoritairement choisi mais plusieurs candidats s'essayeront à l'arc ou à la vènerie.

Cette année, l'ANCGG a commencé une importante mise à jour des modules de formation : il s'agit avant tout d'une

mise à jour mais aussi d'une amélioration iconographique des supports de formation. Le manuel de révision sera également mis à jour en 2021. Les examens ont également été analysés pour reformuler les questions parfois mal interprétées par les candidats.

Le confinement a rendu la tâche difficile pour les organisateurs et les participants. Avec le soutien de l'ANCGG, il a été possible de mettre à disposition des participants les modules enregistrés. Ils pourront ainsi voir et revoir les différents sujets.

Bon courage à tous les candidats !



BREVET GRAND GIBIER PRE-INSCRIPTION



Document à retourner ou à remettre :

- par courrier : Jean MANGEON - La Charbonnerie - 61190 TOUROUVRE
- par mail scanné ou rempli : jean.mangeon@wanadoo.fr

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Adresse mail :

Profession :

Êtes-vous titulaire du permis de chasser ?

- oui si oui, depuis combien de temps ? :
 non si non, souhaitez-vous le passer ? oui non

Passez-vous le Brevet Grand Gibier pour la première fois ?

- oui non

Option(s) souhaitée(s) :

- tir arc vénerie

Activités cynégétiques particulières :

- ONF ONCFS garde particulier agréé
 administrateur FDC technicien FDC lieutenant de Louveterie
 conducteur UNUCR agréé autre :

Êtes-vous membre de l'ANCGG ?

- non oui si oui, quel département :

PERFECTIONNEMENT AU TIR

L'ANCGG entend aujourd'hui apporter une réponse complémentaire sous forme d'une véritable formation au tir de chasse. Cette formation entend répondre à un triple objectif :

- Sécurité : Aider le chasseur à être plus sûr dans toutes les situations et réduire les risques d'auto-accident qui représentent un quart des accidents de chasse
- Efficacité : Améliorer l'efficacité intrinsèque du chasseur
- Ethique : Favoriser les tirs létaux et réduire les risques de blessure pour le gibier.

Cette formation replace l'homme au cœur de la technique. A travers l'apprentissage des fondamentaux du tir, les participants voient leur précision fortement augmentée à l'issue de la séance.

Trois référents départementaux ont maintenant été formés dans notre association : Philippe Guyot, Bertrand Jouandet et Matthieu Cousty. L'ADCGGO propose une séance de perfectionnement au tir le samedi 6 juin au Stand de Tir d'Argentan de 9 h à 12 h. Le prix est de 40 € pour les adhérents et de 60 € pour les non adhérents.

Pour toute inscription, contacter Philippe GUYOT, dominique.guyot22@sfr.fr , 06 35 15 68 19.



CONCOURS DE TIR

Le concours de tir du samedi 16 novembre 2019 à l'Armurerie Riffaut à Orbec a rassemblé 5 participants. Six séquences ont été projetées avec la possibilité de tirer deux balles par séquence. Le score maximal était de 36 points. La journée a été appréciée par l'ensemble des participants. Le concours était bien sûr le côté ludique de l'événement, mais la priorité de cette journée restant l'apprentissage de l'efficacité au tir en toute sécurité.

1er - Matthieu COUSTY 17 points
2^e - Jacky PEZERIL 13 points
3^e - Pascal ANDRE 8 points
4^e - Daniel BOUVE 6 points
5^e - Jean MANGEON 4 points

La date de ce concours en pleine saison était probablement mal choisie. Nous répèterons probablement cet évènement hors saison.

OPERATION JEUNES PERMIS

Chaque année, la Fédération Départementale de Chasseurs nous communique la liste des personnes ayant réussi l'épreuve de l'examen du permis de chasse. S'agissant la plupart du temps de jeunes (ou moins jeunes !) qui se lancent dans ce nouveau loisir, nous avons décidé de pouvoir leur offrir, par votre intermédiaire, une journée de chasse au gros gibier. L'expérience a été, à quelques très rares exceptions près, une réussite au point que certains de nos adhérents ont

réinvité les années suivantes les mêmes personnes à leurs chasses !

Si vous avez la possibilité d'offrir une journée de chasse à l'une des personnes que vous trouverez sur la liste ci-jointe, nous vous en remercions vivement par avance ! Votre invitation donne une image positive et solidaire du monde de la chasse.

Si vous acceptez d'inviter un « nouveau permis », faites-nous remonter, sous forme, d'un simple compte rendu, votre appréciation. Il vous suffira d'utiliser l'adresse adccgorne@orange.fr

Jean Pallud, Trésorier-adjoint

CHASSE ET SOLIDARITE

Depuis 2014, les membres d'une famille propriétaire d'un domaine forestier sur les communes de Nonant-le-Pin et d'Almenêches (Orne) organisent, chaque année, une chasse au grand gibier au profit d'une association « **Les Sapins de l'Espoir** ». L'objet de l'association, dont le siège est à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), est d'aider à financer la recherche et la lutte contre le cancer (www.lessapinsdelespoir.org).

Les participants à cette chasse sont invités à établir un chèque de don du montant de leur choix à l'ordre des « Sapins de l'Espoir » ce qui leur ouvre droit à une réduction d'impôt. En 7 ans, c'est une somme de plus de 30 000 € qui a été, ainsi, collectée.

L'association Les Sapins de l'Espoir a pour principe de ne reverser aucune

somme d'argent mais de fournir du matériel à des équipes médicales et de recherche. En 2019, par exemple, elle a remis au CHU de Tours un trieur et analyseur de cellules cancéreuses et a acheté pour le centre François Baclesse de Caen un analyseur de gaz du sang et ionogramme.

Cette opération a fait d'autres émules puisqu'une chasse est organisée en Mayenne, soutenue par la Fédération des Dianes Chasseresses ainsi qu'une autre dans l'Orne organisée par le Président des Sapins de l'Espoir !

Ce genre d'initiative est à promouvoir car, en dehors de son utilité, elle est la démonstration de l'esprit d'ouverture et de générosité du monde de la chasse.

Jean Pallud, Trésorier-adjoint



ACTUALITES REGLEMENTAIRES

La réglementation est parfois mal comprise, mal interprétée voire mal répétée. Nous tenons à reprendre les éléments actuels majeurs de la chasse du grand gibier dans notre département. Les nouveaux arrêtés concernant les mesures anticipées et générales pour la prochaine saison seront publiés au cours du printemps 2020.

Suspension temporaire de la chasse

Entre raison du COVID-19, un arrêté préfectoral du 19 mars 2020 suspend toutes les pratiques de chasse jusqu'à nouvel ordre.

Ouverture anticipée de la chasse au sanglier 2019-2020

« Les dégâts agricoles, le risque de prolifération de la peste porcine et les collisions routières sont des enjeux majeurs face à la prolifération de la population de sangliers dans le département de l'Orne.

Afin de réguler cette population, les propositions soumises à la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage du 24 avril 2019 ont été validées par Mme la Préfète qui acte l'ouverture anticipée de la chasse au sanglier sur tout le département, selon les modalités suivantes :

- du 1er juin 2019 à l'ouverture générale de la chasse, uniquement à l'affût et à l'approche, sur autorisation individuelle aux détenteurs de droit de chasse.
- à partir du 15 août 2019, en battue uniquement dans les cultures, après déclaration auprès de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS).

Pour la campagne cynégétique 2019/2020, le sanglier est classé nuisible sur 4 massifs cynégétiques (Andaines, Gouffern, Longny et Sud Perche). Le massif des Monts d'Amain a été retiré de ce classement au regard du taux de prélèvement et de la diminution des dégâts ; le massif d'Andaines a été classé compte-tenu de l'importance des dégâts agricoles occasionnés malgré un taux de prélèvement en hausse. » (DDT, 06/06/19).

Prélèvements des sangliers dans les CIPAN

« Pendant l'ouverture générale de la chasse, le prélèvement de sangliers dans les cultures intermédiaires pièges à nitrates (CIPAN) est limité à cinq sangliers par jour et par équipe de chasseurs » (arrêté du 6 juin 2019)

Chasse à la « rattente »

La FDC 61 donne une définition juste et précise de cette pratique : « La chasse à la rattente est une pratique de chasse consistant à se placer en des points stratégiques, à l'attente du passage du gibier poussé par une action de chasse sur un territoire voisin, sans concertation ou accord préalable avec ce dernier ». Pour des raisons évidentes de sécurité et d'éthique, l'ADCGGO se positionne contre cette pratique de chasse.

« Lors de chasse du grand gibier à la rattente, le chasseur doit obligatoirement :

- se poster sur un rehausseur dont le plancher se trouve au minimum à 1 mètre du sol,
- le réhausseur sera placé au minimum à 100 m de la limite du territoire voisin, en action de chasse,
- le tir est interdit dans la bande des 100 mètres entre la limite du territoire et le rehausseur. A contrario, le tir ne peut s'effectuer qu'en dehors de cette zone et en respectant les angles de 30°,
- il n'est autorisé qu'une seule arme par chasseur,
- respecter les consignes de sécurité mentionnées au premier paragraphe du présent article. » (arrêté du 6 juin 2019)

Prolongation de la chasse du sanglier jusqu'au 31 mars 2020

Le décret n° 2020-59 du 29 janvier 2020 modifie la période de chasse du sanglier en France métropolitaine. Après consultation du public et de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS), Madame la préfète de l'Orne a décidé de prolonger la chasse du sanglier jusqu'au 31 mars 2020, uniquement sur les massifs cynégétiques de Longny et Sud Perche, à l'affût et à l'approche.

L'arrêté relatif à l'exercice de la chasse dans le département du 4 juin 2019 est modifié en conséquence par l'arrêté préfectoral n°2350-20-00023 du 27

février 2020 dispose en son article 1 que :

- pour la période du 1er mars au 31 mars 2020, la chasse au sanglier ne pourra être pratiquée que sur les massifs cynégétiques de Longny et Sud Perche, qu'à l'affût et à l'approche sur autorisation individuelle préfectorale, sous réserve de bénéficier du droit de chasse sur le territoire concerné et d'être titulaire d'un permis de chasser validé.

L'autorisation individuelle sera délivrée sous les conditions suivantes :

Le tir à l'affût et/ou à l'approche du sanglier ne pourra s'effectuer qu'en plaine (cultures, prairies, vergers, friches, ...),

- la chasse pourra se dérouler d'une heure avant le lever du soleil et jusqu'à une heure après son coucher ;
- le tir des laies suitées est interdit ;
- le nombre d'animaux à prélever n'est pas limité ;
- le détenteur du droit de chasse (ou son(s) délégué(s)) devra être porteur d'une copie de l'autorisation préfectorale individuelle.

Tous les sangliers prélevés devront être porteurs d'un système de marquage. Aucun animal ne pourra être déplacé avant que le système de marquage ne soit apposé. La seule exception à cette obligation est la chasse en enclos cynégétique. (DDT, 27/02/2020)

TIR D'ETE DU BROCARD DANS LE DEPARTEMENT

Pour contribuer au développement de la chasse à l'approche et à l'affut du brocard dans notre département, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier (ADCGGO) propose de mettre en relation les **détenteurs de droit de chasse** désireux de céder des bracelets aux **chasseurs** intéressés par ce mode de chasse. Pour cela le détenteur du droit de chasse doit faire une demande spécifique de plan de chasse pour le tir d'été avant le 15 février de l'année correspondante. Les brocards attribués en tir d'été sont déduits de l'attribution globale de chevreuils.

Ce service est réservé aux adhérents. L'ADCGGO n'a pas de contrepartie financière pour ce service. L'ADCGGO décline toutes responsabilités sur les clauses définies entre le détenteur et le chasseur. L'ADCGGO n'est pas responsable d'éventuels manquements au respect de la sécurité par le chasseur.

Prix conseillé : compte-tenu du prix du bracelet « chevreuil » pour la saison en cours, le prix conseillé pour la vente du bracelet est de 150 €. Néanmoins, le détenteur et le chasseur peuvent trouver un accord sur ce prix. Le bracelet doit être redonné au détenteur au moment de l'ouverture générale si l'animal n'a pas été prélevé. Dans ce cas, le détenteur et le chasseur peuvent aussi convenir d'un prix de rachat à l'ouverture générale si l'animal n'a pas été prélevé.

Gestion conseillée de la venaison : la venaison devient propriété du

chasseur. Néanmoins, le détenteur et le chasseur peuvent trouver un accord sur un éventuel partage de venaison.

Pour le bon déroulement de la cession du bracelet, l'ADCGGO propose un modèle de convention entre le détenteur du droit de chasse et le chasseur mentionnant les devoirs de chacune des deux parties. Ce modèle peut bien sûr être adapté en cas de conditions particulières définies pour la cession du bracelet.

Pour figurer sur la liste de mise en relation entre les détenteurs et les chasseurs, contacter l'ADCGGO par mail (adcggorne@gmail.com) en précisant :

- Pour les détenteurs : son nom, le territoire et sa commune, son mail, son numéro de téléphone, le prix proposé et le nombre de bracelets mis à disposition (en tir d'été figurant sur l'arrêté du plan de chasse).
- Pour les chasseurs : son nom, son mail, son numéro de téléphone.

Nous rappelons les principales mesures en vigueur concernant le tir d'été du brocard et du chevrillard :

- la chasse du brocard et du chevrillard est autorisée à l'approche et à l'affut sur autorisation individuelle à compter du 1er juin d'une heure avant le lever du soleil à une heure après le coucher du soleil (heures d'Alençon),
- le détenteur du droit de chasse doit faire une demande spécifique de plan

de chasse pour le tir d'été avant le 15 février,

- le port du gilet fluo n'est pas obligatoire du 1er juin à l'ouverture générale,
- le tir fichant est obligatoire,
- il est impératif de respecter toutes les mesures de sécurité (pas de tir en

direction des routes, habitations et chemins...)

Un modèle de convention est disponible auprès de l'association.

GRANDE FAUNE

Grande Faune (anciennement Chasse Gestion) est la revue éditée par l'ANCGG. Cette revue est consacrée au grand gibier et à ses côtés. Outre le volet actualités, ses principales rubriques portent sur :

- l'étude des animaux et de leurs milieux ;
- les aspects pratiques, éthiques et juridiques de la chasse ;
- la gestion cynégétique ;
- les rapports de la grande faune avec la forêt et les cultures agricoles ;
- les armes et la balistique ;
- les questions d'hygiène et de santé liées au grand gibier ;
- les arts et collections liées à la culture cynégétique
- le coin lecture ;
- les trophées remarquables.

Son volet informations concerne aussi bien les événements nationaux que l'évolution dans les autres pays notamment la Belgique et la vie des associations départementales.

Rédigée par les membres de l'association sous la direction de Guy Bonnet, la revue paraît 4 fois par an. Elle est distribuée aux adhérents de l'ANCGG ou des AD avec abonnement lors de l'adhésion ou par abonnement par l'ANCGG. La photographie animalière y tient désormais une place importante grâce notamment à Stéphan Levoe.

Des exemplaires gratuits sont disponibles auprès du président. N'hésitez pas !

80 pages de haute qualité sans publicité pour un prix annuel de 30 € !



À lire dans ce numéro

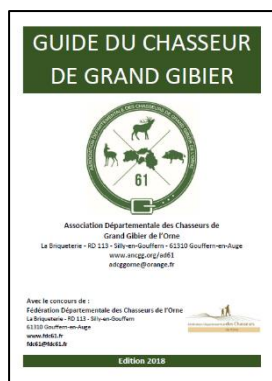
GRANDE FAUNE

REVUE NATIONALE DES CHASSEURS DE BELGIÈME - N°102 - NUMÉRO DE JUIN

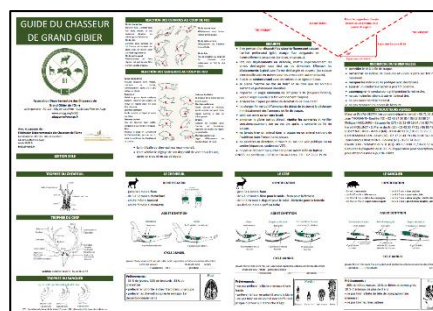
Éditeur : Association de la Haute Vallée - 4700 - CHATELAIN

ACTUALITÉS	
Le 1000000 - Les Bases pour un Océan, les 1000000 pages de la chasse belge	04
Statut des chasseurs / Chasseurs et chasseuses 2020/2021	09
Travaux de l'ADP - avec les contributions de Jean de Langhe et Lucien	14
EXPOSITION CHAMARRS ANCIENS 2019	
COIN LECTURE	
Chasseurs et chasseuses	18
Présenté et illustré de Michel Petit - Influence des espèces exotiques	24
avec la participation de Michel	
VÉNÉMI	
Les Mémoires de la Venise	27
ASPECTS JURIDIQUES	
Qui chasse qui ?	33
LIBRE OPINION	
Chasse de nuit - Le permis de chasse à la proportionnalité	38
Le rôle de l'ADP	40
PATRIOTISME	
Présenté et illustré de Michel Petit	40
ARMEMENT & BALISTIQUE	
Présenté et illustré de Michel Petit	40
ADP	
Chasseurs de nuit - Le permis de chasse à la proportionnalité	40
Evolution de la chasse dans les Pyrénées Orientales - Tout est possible	42
CALENDRIER	
La chasse venimeuse en 2020	42
LETTRE	
Comment faire passer sa message	44
La grande chasse - Mémoires pour la Belgique	46
TROPHÉES REMARQUABLES	
Présenté et illustré de Michel Petit	46
INFORMATIONS DÉPARTEMENTALES	
DANS LE NORD	48
DANS LE BRABANT	50
DANS LE LIÉGEOIS	52
DANS LE NAMUROIS	54
DANS LE WALLON	56
DANS LE FLÉNOIS	58
DANS LE GROS DUCHE DE LUXEMBOURG	60
DANS LE GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG	62
DANS LE PAYS DE L'EST	64
DANS LE PAYS DE SARTHE	66
DANS LE PAYS DE LA LOIRE	68
DANS LE PAYS DE BRETAGNE	70
DANS LE PAYS DE NORMANDIE	72
DANS LE PAYS DE PROVENCE	74
DANS LE PAYS DE L'AUVERGNE	76
DANS LE PAYS DE LA GUYANE	78
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE	80
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE	82
DANS LE PAYS DE LA REUNION	84
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE	86
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	88
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	90
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	92
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	94
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	96
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	98
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	100
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	102
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	104
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	106
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	108
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	110
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	112
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	114
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	116
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	118
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	120
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	122
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	124
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	126
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	128
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	130
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	132
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	134
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	136
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	138
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	140
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	142
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	144
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	146
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	148
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	150
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	152
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	154
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	156
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	158
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	160
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	162
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	164
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	166
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	168
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	170
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	172
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	174
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	176
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	178
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	180
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	182
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	184
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	186
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	188
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	190
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	192
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	194
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	196
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	198
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	200
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	202
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	204
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	206
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	208
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	210
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	212
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	214
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	216
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	218
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	220
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	222
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	224
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	226
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	228
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	230
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	232
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	234
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	236
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	238
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	240
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	242
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	244
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	246
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	248
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	250
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	252
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	254
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	256
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	258
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	260
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	262
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	264
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	266
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	268
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	270
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	272
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	274
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	276
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	278
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	280
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	282
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	284
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	286
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	288
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	290
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	292
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	294
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	296
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	298
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	300
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	302
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	304
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	306
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	308
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	310
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	312
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	314
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	316
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	318
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	320
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	322
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	324
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	326
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	328
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	330
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	332
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	334
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	336
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	338
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	340
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	342
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	344
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	346
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	348
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	350
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	352
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	354
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	356
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	358
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	360
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	362
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	364
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	366
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	368
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	370
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	372
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	374
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	376
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	378
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	380
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	382
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	384
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	386
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	388
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	390
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	392
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	394
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	396
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	398
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	400
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	402
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	404
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	406
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	408
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	410
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	412
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	414
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	416
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	418
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	420
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	422
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	424
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	426
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	428
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	430
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	432
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	434
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	436
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	438
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	440
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	442
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	444
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	446
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	448
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	450
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	452
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	454
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	456
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	458
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	460
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	462
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	464
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	466
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	468
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	470
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	472
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	474
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	476
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	478
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	480
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	482
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	484
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	486
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	488
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	490
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	492
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	494
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	496
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	498
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	500
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	502
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	504
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	506
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	508
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	510
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	512
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	514
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	516
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	518
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	520
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	522
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	524
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	526
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	528
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	530
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	532
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	534
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	536
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	538
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	540
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	542
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	544
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	546
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	548
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	550
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	552
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	554
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	556
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	558
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	560
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	562
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	564
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	566
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	568
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	570
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	572
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	574
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	576
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	578
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	580
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	582
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	584
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	586
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	588
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	590
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	592
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	594
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	596
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	598
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	600
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	602
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	604
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	606
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	608
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	610
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	612
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	614
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	616
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	618
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	620
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	622
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	624
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	626
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	628
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	630
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	632
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	634
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	636
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	638
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	640
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	642
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	644
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	646
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	648
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	650
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	652
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	654
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	656
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	658
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	660
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	662
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	664
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	666
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	668
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	670
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	672
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	674
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	676
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	678
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	680
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	682
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	684
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	686
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	688
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	690
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	692
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	694
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	696
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	698
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	700
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	702
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	704
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	706
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	708
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	710
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	712
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	714
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	716
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	718
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	720
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	722
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	724
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	726
DANS LE PAYS DE LA GUYANE FRANÇAISE	728
DANS LE PAYS DE LA GUADELOUPE FRANÇAISE	730
DANS LE PAYS DE LA MARTINIQUE FRANÇAISE	732
DANS LE PAYS DE LA REUNION FRANÇAISE	734
DANS LE PAYS DE LA MAYOTTE FRANÇAISE	736
DANS LE PAYS DE LA GUY	

BOUTIQUE DE L'ADCGGO



dépliants « Guide du chasseur de grand gibier » à distribuer :
5 € les 10



affiche « Guide du chasseur de grand gibier » pour pavillon de chasse : 5 € l'unité



repères 30 ° orange fluo
avec schéma explicatif :
5 € les 2, 20 € les 10



DVD Identification du grand gibier - Seasons/ANCGG :
20 €

Ces articles sont disponibles sur demande auprès des membres du bureau.

ANNUAIRE

LES PETITES ANNONCES :

La rubrique des petites annonces (actions, matériel...) est accessible gratuitement aux adhérents de l'ADCGGO à jour de cotisation. Vous pouvez faire parvenir vos annonces par mail : adccggorne@orange.fr

COTATEUR :

Stéphan LEVOYE - 02 33 38 19 49

CONDUCTEURS DE CHIEN DE SANG :

M. DUVAL-DESTIN - responsable départemental

Philippe HACQUARD - Bacqueville (27) - 02 32 49 16 34 / 06 82 74 03 37

Gérard MARKARIAN - Lèves (28) - 02 37 21 44 79 / 06 80 40 56 18

Hervé MOULINET - St Pierre des N.(53) - 02 43 00 77 21 / 06 86 49 19 94

Hubert NACHURY - Auteuil (60) - 03 44 48 93 92 / 06 85 11 26 53

David NIZAN - Igoville (27) 06 82 07 10 17

Claude SERR - St Martin du V. B. (61) - 09 79 51 08 71 / 06 08 51 46 56

Jean THOMANN - Roullée (72) - 02 43 34 30 85 / 06 28 29 88 14

Jérémie TRIART - Combon (27) - 06 73 25 26 35

Frédéric VILFAYEAU - Longny-au-Perche (61) - 07 85 55 92 24

Consulter la plaquette de la FDC ou l'application pour Smartphone pour obtenir la mise à jour de la liste.

